

<https://enseignants.se-unsa.org/Rentree-voie-pro-une-mise-en-place-de-la-reforme-sans-pilote-dans-l-avion>



enseignants de l'Unsa



# Rentrée voie pro : une mise en place de la réforme sans pilote dans l'avion

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Publication date: lundi 2 septembre 2024

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Lors de ces 2 années dernières années, pas moins de 4 ministres de l'Éducation nationale, une ministre déléguée à l'enseignement professionnel et un haut-commissaire se sont succédé au chevet de la seconde réforme de la voie professionnelle voulue par le président Macron. Cette période instable et une rentrée 2024 sous l'égide d'un gouvernement démissionnaire ne vont sûrement pas rassurer les professeurs de lycée professionnel.

Des priorités fixées par la circulaire de rentrée

C'est donc dans ce contexte que le second volet de la réforme de la voie professionnelle se mettra en place. La circulaire de rentrée\* en rappelle les grandes lignes et ses soi-disant priorités : mieux accompagner les élèves dans leur parcours et leur projet professionnel ; permettre au lycée professionnel de mieux répondre aux besoins de nouvelles compétences ; soutenir et valoriser les professeurs de lycée professionnel. *L'année scolaire à venir sera marquée par la réorganisation de l'année de terminale (...), ainsi que par une nouvelle grille horaire (...).*

Le *Pacte* et les réductions budgétaires

Les réductions budgétaires imposées par Bercy au printemps dernier vont conduire à une baisse conséquente de l'enveloppe du *Pacte*. Les chefs d'établissement ont reçu de nouvelles consignes précisant que 50 % des *Pactes* devront être dévolus au remplacement de courte durée et que le financement de projets innovants ne devra pas dépasser 10 % de l'enveloppe.

Près de 40 % des PLP ont adhéré au *Pacte* en 2023-2024. Si le SE-Unsa a, dès sa création, dénoncé le pacte du travailler plus pour gagner plus, il regrette le plafonnement à un pourcentage désuet des parts de *Pacte* pour les projets innovants. Ces parts avaient au moins permis aux collègues portant des projets d'être enfin rémunérés pour un travail qu'ils faisaient bénévolement auparavant.

Le SE-Unsa continue de revendiquer une vraie revalorisation des grilles salariales des enseignants et que l'amélioration de la rémunération ne passe pas uniquement par une augmentation des missions. Comme nous l'avons obtenu pour la mission *cours à effectif réduit en maths et en français*, nous souhaitons la transformation des briques du *Pacte* en heures de DHG.

Année de terminale : mise en place à cette rentrée

Les fameux 50 % d'augmentation des PFMP clamés par le président Macron ont conduit le ministère à instaurer une restructuration de l'année de terminale qui se caractérise par un parcours différencié pour les élèves.

Le calendrier des examens\*\* précise que les épreuves du bac pro se dérouleront dès le 12 mai sur une majorité des territoires et les 2 épreuves de PSE et projet fin juin. Après les épreuves du bac de mai, les élèves devront choisir entre des PFMP supplémentaires ou une période d'approfondissement de cours afin de réussir une éventuelle poursuite d'études.

La sortie tardive des documents d'appui\*\*\* n'a pas permis à bon nombre d'établissements de travailler le contenu de l'heure de soutien au parcours qui remplace l'accompagnement personnalisé et qui doit permettre aux élèves de faire un choix quant à leur avenir post-bac, ni même d'organiser correctement la fin d'année de terminale pour cette année scolaire.

Pour le SE-Unsa, la réussite des élèves de bac pro en BTS et une meilleure insertion professionnelle ne peut se réduire à 6 semaines de parcours différenciés insérés par le ministère à l'aide d'un chausse-pied dans une année de terminale déjà très contrainte par l'évaluation des PFMP. Nous demandons que les dispositifs mis en place le soient

dans une période post-bac avec des moyens non pris sur le temps de l'année terminale.

Moins d'heures de cours à cette rentrée

La mise en place d'au moins 15 % des cours avec des effectifs réduits en français et en maths, ainsi que l'augmentation du volume complémentaire de la DHG pour sa mise en œuvre sont des mesures que le SE-Unsa a défendues et obtenues.

Dans de nombreux lycées sur le territoire, la réforme précédente avait fini par entraîner l'utilisation des heures d'accompagnement personnalisé pour le dédoublement des cours et par conséquent les élèves ne suivaient pas les 30 h légales inscrites dans les grilles horaires. Avec ces [nouvelles grilles horaires](#), la diminution globale du nombre d'heures sur les 3 ans portent principalement sur la transformation des heures d'accompagnement personnalisé en cours à effectif réduit. Cette mesure permet donc à bon nombre d'établissements de respecter réellement la grille hebdomadaire des élèves tout en leur permettant de bénéficier de meilleures conditions d'apprentissage.

Le SE-Unsa continuera de revendiquer le retour des heures disparues lors de la réforme de 2019, notamment celles de LVB et de sciences physiques.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa considère que cette réforme, dont il n'était pas demandeur, est inaboutie. Certains horaires disciplinaires nécessiteraient d'être augmentés et le parcours différencié de fin d'année de terminale sera difficile à organiser et insuffisant pour préparer au mieux les élèves à la poursuite d'études. Le système des gratifications va probablement détourner des élèves du module de préparation à l'enseignement supérieur, à leur propre détriment. Le SE-Unsa revendique de retravailler ce dispositif.

>> [Lire notre article sur la mise en œuvre du parcours différencié en terminale](#)

\* [Circulaire de rentrée](#)

\*\* [Calendrier des examens](#)

\*\*\* [Documents d'appui, Éduscol](#)